

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT 2022-289 CONCERNANT LES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET LES PONCEAUX A ÉTÉ ADOPTÉ 04 JUILLET 2022.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 06e jour du mois de juillet 2022.

Sylvie Champagne,

Directrice générale et greffière-trésorière